

ME	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond 
MVS	
	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS Établissement : Guy-Drummond Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond tenue le 6 mai à 18h30 à l'école et par TEAMS. SONT PRÉSENTS : (é)=école (T)Teams Magdalena Zdebik, parent (T) Manuela-Elvira Vlad-Sabie, directrice (é) Marie-Frédérique Biron, présidente/parent(é) Caroline Lussier, enseignante (é) Elizabeth Villeneuve, parent (é) Selene Rivas-Cruz, enseignante (é) Julie Brulé, éducatrice en milieu scolaire (é) Annie Perreault, psychoéducatrice(é) Emmanuelle Deneault, vice-présidente, parent (é) Nadine Desjardins, enseignante (é) Yves Plourde, parent (é) SONT ABSENTS : Véronique Laberge Gaudin, parent Ghazal Sarmadi Rad, enseignante anglais 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM La réunion débuta à 18h32. 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (15 minutes) Yves a eu une question d'un parent concernant les fonds utilisés auparavant pour les cours d'espagnol ont été utilisés de quelle façon cette année? 3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS Tous les documents ont été transmis aux membres lors de la convocation. 4. MODIFICATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Il est proposé par Emmanuelle Denault , et résolu: Que l'ordre du jour de la séance du 6 mai 2025 du conseil d'établissement soit adopté tel que déposé.

ME	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond  ÉCOLE INTERNATIONALE GUY-DRUMMOND
MVS	
	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2024 ET DU 21 JANVIER 2025 ET 11 MARS 2025. L'approbation des procès-verbaux de la réunion ordinaire du 17 décembre 2024, du 21 janvier et du 11 mars 2025 est proposée par Annie Perreault. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité. 6. POINTS DE LA DIRECTION : <u>Sujets à approuver</u> 6.1. Addenda Sortie Scolaire (R26) Résolution # 26 ADDENDA SORTIES ÉDUCATIVES ET BRIS D'HORAIRE ATTENDU qu'il est des fonctions et pouvoirs du Conseil d'Établissement d'approuver les changements à l'horaire de l'élève, tel que le stipule l'article 87 LIP, ➤ Sur proposition dûment faite et adoptée à l'unanimité le 31 mars 2025, par courriel. Pour que la sortie des élèves de la 4e année (3 avril 2025) pour les groupes 401-402-403-404 Cette activité est une visite dans le cadre du Module sur la biodiversité au Biodôme de Montréal. Les élèves quitteront vers 8h 30 et seront de retour vers 15h. Deux parents accompagnateurs par groupe vont aider dans la gestion du déplacement de chaque groupe. IL EST RÉSOLU QUE: Les sorties sont donc APPROUVÉES dans le respect des règles de LIP ainsi que les Règles de régie interne de l'École Guy-Drummond. 6.2. Principes d'encadrement (R27) Résolution # 27 Principes d'encadrement du coût des documents et du matériel d'usage personnel. Conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique et à la Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves, les principes d'encadrement suivants sont établis : ▪ Fixer un pourcentage minimal d'utilisation des documents.

ME	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond ÉCOLE INTERNATIONALE GUY-DRUMMOND	MVS

- Fixer un pourcentage maximal d'augmentation des contributions financières d'une année à l'autre.
- Établir un montant maximal pour l'ensemble des contributions financières exigées pour les sorties scolaires (après avoir épuisé le financement reçu : Mesure 15186, sortie scolaire en milieu culturel et Mesure 15230, l'école accessible et inspirante): 100\$
- S'assurer d'une uniformité des coûts pour les classes d'un même niveau.
- Favoriser la réutilisation du matériel d'une année à l'autre. Ces principes doivent être pris en compte dans le cadre de l'approbation des listes de fournitures scolaires et de matériel didactique par le conseil d'établissement et de l'approbation du choix des manuels scolaires.

6.3. Fournitures scolaires (R28)

Résolution # 28

FOURNITURES SCOLAIRES pour l'année scolaire 2025-2026

Documents déposés :

- A) Listes de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2025-2026
(Joindre les listes à la présente résolution)

ATTENDU les listes de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2025-2026 élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction;
ATTENDU QUE ces listes ont été soumises au CSSMB pour validation;
ATTENDU l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique;
ATTENDU la Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves et le Procédurier sur les contributions financières exigées aux parents et aux élèves;
ATTENDU les principes d'encadrement du coût des documents et du matériel d'usage personnel établis par Résolution # 27

IL EST RÉSOLU À (L'UNANIMITÉ OU LA MAJORITÉ) :

D'approuver les listes de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2025-2026, déposées au soutien de la présente résolution pour valoir comme si au long récit.

6.4. Calendrier scolaire (R29)

Résolution # 29

Calendrier scolaire

Considérant qu'il est des fonctions et pouvoirs du CÉ d'approuver le calendrier scolaire;

Sur proposition dûment faite par la direction, appuyée par Nadine Desjardins, et adoptée à l'unanimité, IL EST RÉSOLU :

- QUE le CÉ de l'école Guy-Drummond approuve le calendrier scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 tel que présenté par le président.

6.5. Règles et procédures 2025-2026 (R30)

Résolution # 30

Règles et procédures

Considérant qu'il est des fonctions et pouvoirs du CÉ d'approuver les règles et procédures (qui seront incluses dans l'agenda de l'élève);

ME	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond  ÉCOLE INTERNATIONALE GUY-DRUMMOND
MVS	
	Sur proposition dûment faite par la direction, appuyée par Selene Rivas-Cruz, et adoptée à l'unanimité, IL EST RÉSOLU : • QUE le CÉ de l'école Guy-Drummond approuve les règles de procédure pour l'année scolaire 2025-2026 tel que présenté par la présidente. 6.6. Sorties et bris d'horaire (R31) Résolution # 31 SORTIES ÉDUCATIVES ET BRIS D'HORAIRE ATTENDU qu'il est des fonctions et pouvoirs du Conseil d'Établissement d'approuver les changements à l'horaire de l'élève, tel que le stipule l'article 87 LIP; Sur proposition dûment faite, appuyée par Caroline Lussier, et adoptée à l'unanimité, IL EST RÉSOLU : • QUE le Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond approuve les sorties pour activités intégrées pour une partie de l'année scolaire 2024-2025 de l'établissement tel que présentées par la direction. 6.7. Mesures dédiées et protégées (R32) Résolution numéro 32 Conseil d'établissement ÉCOLE GUY-DRUMMOND Confirmation des montants reçus par l'établissement pour les mesures protégées et dédiées Année scolaire 2024-2025 Le conseil d'établissement confirme que le centre de services scolaire lui a transféré les montants ci-bas dans le cadre des mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2024-2025 Le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. 15012 Aide alimentaire 36 479 \$ 15021 V1 Programme de tutorat - Enseignement primaire et secondaire 24 778 \$ 15027 Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel), distribuée fin janvier par le SRÉ. - \$ 15028 Activités parascolaires au secondaire - \$ 15031 Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant 2 354 \$ 15103 V1 Acquisition d'oeuvres littéraires et d'ouvrages documentaires - Allocation par effectif scolaire 8 208 \$ 15103 V2 Acquisition d'oeuvres littéraires et d'ouvrages documentaires - Allocation par enseignant titulaire 7 676 \$ 15186 Sorties scolaires en milieu culturel 16 806 \$ 15232 Soutien financier aux programmes et projets particuliers au secondaire (2 volets). - \$ 30011 V4 Enfants inscrits et présents sur une base régulière – Volet Enfants inscrits à la maternelle 4 ans à temps plein - \$ Total des mesures protégées 96 301 \$ 11022 Maternelle 4 ans temps plein - Volet Parent - \$ 11023 Maternelle 4 ans temps plein - Ressource additionnelle - \$ 15011 Agir autrement pour la réussite des élèves en milieu défavorisé - \$ 15013 Programme "Une

ME	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond  ÉCOLE INTERNATIONALE GUY-DRUMMOND
MVS	
	école montréalaise pour tous" - \$ 15014 Agent en soutien au lien école-famille en milieu défavorisé - \$ 15015 Renforcement des ressources et pratiques consacrées à la réussite en lecture, en écriture et en mathématique pour les élèves des milieux les plus défavorisés - \$ 15023 À l'école, on bouge! 18 007 \$ 15024 Aide aux parents 2 738 \$ 15025 Seuil minimal de services pour les écoles 160 545 \$ 15084 Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques 7 004 \$ 15153 Soutien à l'organisation du programme de mentorat, distribuée en janvier 1 446 \$ 15231 École accessible et inspirante 23 998 \$ 15312 Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 5 238 \$ 30017 Temps de concertation, de planification et de préparation 7 985 \$ Total des mesures dédiées 227 961 \$ Total 324 262 \$ Sujets d'information : 6.8. Centenaire de l'école-Suivi (comité centenaire) Manuela rappelle qu'il y aura une soirée spéciale le 22 mai prochain à l'école. Il y aura des anciens directeurs, anciens enseignants, membre du CÉ, bénévoles, etc. 6.9 Changement de date pour le dernier CÉ (5 juin au lieu du 10 juin) Nous avons changé la date pour le jeudi 5 juin à 16h30. 6.10 OPP Elizabeth explique les activités à venir : Festi-mousse : jeudi 12 juin : sucette glacée Kattam : lundi 16 juin Idée pour l'an prochain : banquet, souper dans le cadre du 5 à 7... 6.11 Demande école vocation particulière 240 Manuela explique que la demande de renouvellement doit être envoyée au plus tard en décembre 2025. 7. Points du délégué au Comité de parents (15 minutes). Yves explique que la formation obligatoire des membres du CÉ doit être faite chaque année.

ME	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond
MVS	
	École Lajoie déménagera dans la nouvelle école en 2026-2027 et l'école secondaire PGLO prendra les locaux de l'école Lajoie actuelle. 8. VARIA Emmanuelle raconte la conférence qu'elle a assisté sur les écrans. Elle propose que l'école s'inscrive pour les élèves de 4^e -5^e et 6^e . 9. Levée de la réunion à 20h45 Tous les sujets à l'ordre du jour, ayant été traités; Il est proposé par Annie Perreault et résolu : QUE la séance soit levée. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. Prochaine rencontre : 5 juin 2025 à 16h30 _____ _____ La présidente La direction